

SMT JDT, le
9 FEV, 2024



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

Liberté
Égalité
Fraternité

**État-major des Armées
État-major de zone de défense de Metz
Division appui des formations**

Metz, le 06 FEV. 2024
N° 500 509 /ARM/EMA/EMZD Metz
/DIV.ADF/BSI/SSEU/NP
EP 3984

Le général de corps d'armée Yann GRAVÊTHE,
gouverneur militaire de Metz,
officier général de zone de défense et de sécurité Est,
commandant de zone terre Nord-est,
commandant des forces françaises
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Yonne.

OBJET : Implantation d'une centrale photovoltaïque au sol – Carisey (89)

RÉFÉRENCE : Courrier du 2 février 2024.

Par correspondance visée en référence, vous me consultez à propos du permis de construire PC 089 062 22 T0003 relatif à l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Carisey.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je n'émetts aucune objection à cette demande.

En effet, aucun immeuble militaire ne se trouve dans le périmètre d'implantation et ce dernier n'impacte pas les servitudes d'utilité publique relevant du ministère des Armées.

Pour le commandant de zone Terre Nord-est et par délégation,
le colonel (T) Fabrice FORQUIN,
commandant la division appui des formations

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

Direction départementale des territoires de l'Yonne
3 rue Monge
BP 79
89 011 Auxerre

COPIES :

- ESID Rennes ;
- COMBdD Orléans ;
- DMD 89 Auxerre.